

La présidente

COMMUNIQUÉ DE DÉCISION
Séance plénière de la Commission nationale du débat public
Paris le 3 mai 2023

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. DEMANDE DE CONSEIL OU AVIS METHODOLOGIQUE – ARTICLE L.121-1

- **Etats généraux de la mobilité à LA REUNION (974) :** Renée AUPETIT, Laurent BOUVIER, Dany GICQUIAUD, Daniel GUERIN, Philippe MASTERNAK et Bernard VITRY sont désignés pour constituer un comité de la garantie des états généraux de la mobilité de LA REUNION.
[Consulter la décision](#)

II. SAISINES DE LA CNDP - ARTICLES L.121-8 et L.121-8-1

- **Projet d'usines de production de méthanol et kérosène bas carbone à LACQ et PARDIES (64) :** la commission décide d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9 du code de l'environnement. M. Sébastien CHERRUAU et Mme Marion THENET sont désignés garant et garante de la concertation préalable sur ce projet.
[Consulter la décision](#)
- **Projet CARBON de giga-usine de panneaux photovoltaïques à FOS-SUR-MER (13) :** la Commission décide d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9 du code de l'environnement. MM. Vincent DELCROIX et Philippe QUEVREMONT sont désignés garants de la concertation préalable sur ce projet.
[Consulter la décision](#)

III. DEMANDE DE DESIGNATION DE GARANT OU DE GARANTE - ARTICLE L.121-17

- **Projet de création d'une liaison routière entre la RD 74 et la RD 966 à REIMS (51) :** M. Jean-Luc RENAUD est désigné garant de la concertation préalable sur ce projet.
[Consulter la décision](#)

I. DEBAT PUBLIC

- **Document stratégique de la façade MANCHE EST – MER DU NORD et cartographie de l'éolien en mer à venir dans les dix ans** : Mme Caroline WERKOFF est désignée membre de cette commission.
[Consulter la décision](#)
- **Document stratégique de la façade NORD ATLANTIQUE – MANCHE OUEST et cartographie de l'éolien en mer à venir dans les dix ans** : Mme Caroline WERKOFF est désignée membre de cette commission.
[Consulter la décision](#)
- **Document stratégique de la façade SUD ATLANTIQUE et cartographie de l'éolien en mer à venir dans les dix ans** : Mme Caroline WERKOFF est désignée membre de cette commission.
[Consulter la décision](#)
- **Document stratégique de la façade MEDITERRANEE et cartographie de l'éolien en mer à venir dans les dix ans** : Mme Caroline WERKOFF est désignée membre de cette commission.
[Consulter la décision](#)

II. CONCERTATION PREALABLE

- **Projet FUTERRO de bioraffinerie à SAINT-JEAN DE FOLVILLE (76)** : Le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage est à compléter par la mise à disposition des modélisations du GIP Seine Aval sur les risques de submersion marine et des précisions sur ce thème, notamment sur les impacts pour le projet en phase de réalisation et fonctionnement. Les modalités de la concertation préalable sont validées. Elle se déroulera du 23 mai au 07 juillet 2023.
[Consulter la décision](#)
- **Projet D'Artagnan, Programme K6 Phase 2 et CalCC (59, 62)** : Le dossier de concertation est à compléter par une fiche d'information plus précise sur la séquestration du carbone en mer du Nord. Les modalités de la concertation préalable sont validées. Elle se déroulera du 22 mai au 21 juillet 2023.
[Consulter la décision](#)
- **Projet RHÔNERGIA de barrage hydroélectrique sur le Rhône (01, 38)** : la Commission désigne Mme Julie RIEGEL et M. Jean-Michel THORNARY garante et garant de la concertation préalable en complément de MM. Jacques ARCHIMBAUD et Patrick DERONZIER précédemment désignés garants de cette concertation préalable sur ce projet.
[Consulter la décision](#)

III. CONCERTATION CONTINUE

- **Projets de parcs éoliens flottants en mer Méditerranée** : M. Bernard-Henri LORENZI est désigné garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet, en complément de Mme Laura MICHEL, précédemment désignée garante de cette participation du public.
[Consulter la décision](#)

QUESTIONS DIVERSES

DEBAT PUBLIC

- **Projet EPR2 à PENLY dans le cadre d'un programme de nouveaux réacteurs nucléaires (76)** : Le plafond du montant global de l'indemnité allouée aux membres de la commission particulière de ce débat public est majoré de 25%.
[Consulter la décision](#)

LISTE NATIONALE DES GARANTES ET GARANTS

- **Liste nationale des garantes et des garants de la concertation** : La liste nationale est complétée.
[Consulter la décision 1](#)
[Consulter la décision 2](#)

La Présidente par intérim



Ilaria CASILLO